

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« Fonds Égalité femmes »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DES 19 et 20 décembre 2024

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : / AP : / CP :

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE :

Nom et numéro du rapport :
Culture, Patrimoine et Vie locale

Les récentes actualités nationales ont mis en lumière le dérapage financier de l'Etat français et la nécessité d'engager un processus d'économies et de recherche de nouvelles recettes pour réduire la dette de l'Etat qui s'établit à 3 228,4 milliards d'euros à la fin du deuxième trimestre 2024.

A la suite de la réception des rapports budgétaires qui sont soumis au vote, nous constatons que la majorité régionale souhaite s'inscrire dans une démarche de participation de notre collectivité au redressement des finances publiques en ciblant en particulier les dépenses de fonctionnement.

Si nous sommes conscients des réalités économiques du pays et de la nécessité d'adopter un autre système de dépense de l'argent public, les mesures actuellement proposées nous semblent démesurées et prises de façon précipitée, sans concertation avec les acteurs du territoire.

En effet, le budget primitif 2025 prévoit l'abrogation de plus d'une soixantaine de règlements d'intervention, dispositifs ou appels à projet.

Parmi ces suppressions, il est notamment question du dispositif Fonds Égalité femmes ayant pour but de soutenir les associations du territoire qui développent des actions en faveur de l'égalité et qui luttent contre l'isolement, la précarité et les violences intrafamiliales. En 2024, ce fond a permis de soutenir tout un panel d'actions mises en place par les structures suivantes : Colosse aux pieds d'argile, FR CIDFF, CIDFF Loire Atlantique, CIDFF Maine et Loire, CIDFF Mayenne, CIDFF Sarthe, CIDFF Vendée, France Victimes Loire Atlantique, France Victimes Maine et Loire, Victimes et prévention pénale 53, France Victimes Sarthe, France Victimes Vendée, Association départementale d'accompagnement éducatif et social (ADAES 44),

ZOOM - Centre de culture scientifique technique et industrielle de Laval , Konexio, Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural de Loire Atlantique (CIVAM 44), URSF, SOS femmes Vendée, Solidarité femmes 49, Solidarité femmes 44, Fédération Régionale des Centres d'Informations des Droits des Femmes et des Familles (FRCIDFF), Union Régionale Solidarité Femmes (URSF), Planning Familial des Pays de la Loire, RCTC, 100 000 entrepreneurs, Femmes de Bretagne et de Loire Atlantique, Femmes des territoires, Les premières Bretagne, Nanow, Mairaine et vous, Live comedy, Enosia, Les possibles, Solidarité estuaire, SOS Inceste violences sexuelles.

La décision de supprimer ce dispositif sans présentation préalable d'un bilan concernant les champs d'action de ce dispositif, le nombre de structures et d'acteurs accompagnés ou sur les motifs clairs et chiffrés ayant conduit à la décision de supprimer ce règlement d'intervention nous inquiète quant aux possibles conséquences sur la préservation de l'équité entre les territoires et l'égal accès aux services publics.

Aussi, soucieux de préserver l'accès pour toutes et tous aux services publics, et de maintenir le dialogue avec les partenaires de la Région, nous proposons de revenir sur l'abrogation du dispositif Fonds Egalité femmes. À cette fin, nous suggérons d'inscrire au budget primitif 2025 la délibération suivante :

Délibéré : Dans le paragraphe 6/ Accompagner la vie locale et les nouvelles formes de collaboration

De supprimer :

Compte tenu du recentrage de la Région sur ses compétences obligatoires et de ses choix d'intervention prioritaires tels que présentés dans ce rapport, il est également proposé d'abroger différents dispositifs tels que présentés en annexe 2.

D'ajouter :

Afin de poursuivre la politique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes, je vous propose à titre indicatif, l'inscription de 895 000 € d'autorisations d'engagement et de 150 000 € d'autorisations de programme.



Franck Nicolon
Conseiller régional, membre de la commission culture